



Doc. 11611
13 mai 2008

Le fossé salarial entre les femmes et les hommes

Proposition de recommandation¹

déposée par M. Paul WILLE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le fossé salarial entre les femmes et les hommes est une réalité statistique. Les femmes gagnent en moyenne moins, tant brut que net, par heure, par mois, par an.

Les implications pour la pension sont à l'avenant.

Cette problématique est souvent présentée à tort comme étant le fruit de choix personnels alors que c'est principalement la structure sociétale et certaines réalités (influences de la famille, pressions en tout genre, images médiatiques, manque de structure d'accueil des enfants) qu'il convient d'incriminer.

Les causes principales de ce fossé sont à rechercher dans la pratique d'une ségrégation verticale et horizontale au sein du marché de l'emploi en Europe. La première, aussi appelée «le plafond de verre», veut que de nombreux obstacles freinent la progression hiérarchique des femmes, la deuxième souligne le fait que les femmes travaillent plus souvent dans des secteurs moins bien payés ou exercent des emplois moins bien rémunérés. Il s'agit le plus souvent d'emplois typiquement féminins (réception et accueil, employés administratifs, personnel enseignant et paramédical, etc.).

Bien souvent, c'est l'école qui donne déjà une formation différente aux garçons et aux filles, et qui se trouve donc en grande partie à l'origine de la ségrégation horizontale.

Etant donné les multiples facettes de cette problématique, il faudra conjuguer volonté politique et sociale pour la résoudre. Une intervention politique s'impose car les inégalités hommes/femmes en matière salariale conduisent à maintenir d'autres inégalités.

L'Assemblée parlementaire demande dès lors au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de prendre des mesures effectives pour lutter contre cette discrimination et pour améliorer la position des femmes sur le marché du travail.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyée à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, pour rapport, et à la commission des questions économiques et du développement, pour avis: Renvoi no 3469 (27^e séance, 27 juin 2008).



Signé²:

WILLE Paul, Belgique
AUSTIN John, Royaume-Uni
BENAKI-PSAROUDA Anna, Grèce
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
BRANGER Jean-Guy, France
CHERNYSHENKO Igor, Fédération de Russie, GDE
FERTUZINHOS Sónia, Portugal
HÄGG Carina, Suède
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
KELEŞ Birgen, Turquie, SOC
LEBEDEV Oleg, Fédération de Russie, GDE
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
MÜRI Felix, Suisse, ADLE
MUTTONEN Christine, Autriche
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
NYKIEL Mirosława, Pologne, PPE/DC
OATEN Mark, Royaume-Uni
PAPADOPOULOS Antigoni, Chypre
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
POTRATA Majda, Slovaquie
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
STUMP Doris, Suisse, SOC
UNGUREANU Vasile Ioan Dănuț, Roumanie
VOLOZHINSKAYA Tatiana, Fédération de Russie, GDE
WIKIŃSKI Marek, Pologne, SOC
WILLIAMS Betty, Royaume-Uni
ZHIDKIKH Vladimir, Fédération de Russie, GDE

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste